



Dégradation de parties communes

Par **tchoupie81**, le **26/07/2009** à **23:48**

Bonjour,

J'habite une résidence gérée par une agence qui malheureusement n'est pas très à la hauteur, aussi de nombreux problèmes s'y posent.

Le problème actuel est que la résidence est munie d'un portillon avec interphone. L'un de mes voisins a dégradé le portillon. Je sais de quel voisin il s'agit mais évidemment je n'ai rien de concret pour en apporter la preuve.

L'agence m'a prévenu qu'un devis aller être fait pour la réparation du portillon et que le règlement serait à la charge de TOUS les locataires.

N'étant nullement responsable de cette dégradation je ne veux ABSOLUMENT PAS donner le moindre centime d'euro.

Que dois-je faire ?

Merci